

# COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

## SEANCE DU 8 MAI 2018

L'an deux mil dix huit, le huit mai, à 10h30, le Conseil Municipal de la commune de LAGARDE ENVAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Daniel RINGENBACH.

Étaient présents : M. Daniel RINGENBACH, Mme Isabelle LAGARDE, M. Cyril VIELLEFOND, Mme Julie MAHET, Mme Angéla SOUFFRON, M. Yves RIGAL, Mme Patricia COURTOIS, M. Jean-Baptiste VERDIER, M. Olivier BROSSARD, M. Tim TRAINS.

Étaient absents : M. Pierre TEYSSANDIER, M. David NICOLAS, Mme Martine BARATTE-FIALIP.

Procurations : M. David NICOLAS en faveur de Mme Julie MAHET, Mme Martine BARATTE-FIALIP en faveur de Mme Patricia COURTOIS.

Secrétaire : M. Cyril VIELLEFOND a été élu secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-027 : Dénomination des rues

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT aux termes duquel "Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles".

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La dénomination des rues de la commune et la numérotation des bâtiments est présentée au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques :

VALIDE le principe général de dénomination et numérotation des voies de la Commune,  
VALIDE les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),  
AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DENOMINATION VOIES COMMUNALES	DENOMINATION ADRESSE	OBSERVATIONS
VC 9, VC 7	<b>ROUTE D'ENVAL</b>	(VC 9 jusqu'à La Croix de L'Escurote; après VC 7 jusqu'à la parcelle cadastrale 081 Section AT
VU 8	Rue des Jonquilles	Pas de dénomination communale
	Chemin des Lagunes	
VC 10	Route du Moulin du Triéux	
VC 41	Route des Ardoises	
VC 35	Impasse de La Borie Basse	
VC 8	Route de Crumeyrolles	
VC 40	Impasse des Champs	
VC 39	Impasse des Bois	VC 39 est la même VC que celle de La Route du Monteil
VC 39	Route du Monteil	VC 39 est la même VC que celle de l'Impasse du Bois
	Chemin de La Pampouille	Pas de dénomination communale
VC 38	Impasse du Moulin	
VC 7	Impasse de chez Caborde	Dernière partie de la VC 7 depuis le croisement avec la VC6
VC 6	Route des Noyers	
	Impasse de L'Estagerie	Pas de dénomination communale
D 10	<b>ROUTE DE CHANTAREL</b>	
VC 13	Route de La Franche Valeine	
VC 48	Route des Poiriers	Bifurcation à L'Herbeil
VC 48	Route des Cerisiers	Bifurcation à L'Herbeil
VC 12	Route de Trémouille	
VC 46	Chemin des Marcheurs	
VC 47	Chemin des Bouyges	
D10	<b>ROUTE DE JORDES</b>	
VC 33	Route du Puy Chautrou	
VC 32	Impasse de Bellevue	
VC 20	Route du Bois de Luc	
VC 30	Route des Chabannes	
VC 29	Impasse de Chavelarbre	

VC 4	Route de Bourgville	
VC 3	Route de Louradour	
VC 31	Impasse des Fontanelles	
VC 20	Route du Bois de Luc	
VC 21	Route de La Rebuffie	
D1120	Les Jordes Route d'Argentat	
D1120	Les Jordes Route de Tulle	
D 10	Route de Marc-la-Tour	
VC 2	Route de La Boutouyrie	
VC 1	Chemin des Plantades	
	Chemin des Côtes Durand Haut	Pas de dénomination communale
	Chemin des Côtes Durand Bas	Pas de dénomination communale
D10 E2	<b>ROUTE DE FORGÈS</b>	
VC 5	Route des Ormeaux	
VC 5	Impasse des Pommiers	Bifurcation
VC 37	Chemin du Bois de L'Oncle, Impasse du Roc	
VC 36	Route de La Bernardie	
D 1	<b>ROUTE DE SAINTE - FORTUNADE</b>	
VC 14	Route des Châtaigniers	
VC 16	Route de La Vaysse	
VC 17	<b>ROUTE DE SOULAGE</b>	
VC 25	Chemin des Terres	
VC 25	Impasse de Daumard	
VC 26	Route du Moulin de Boussac	
VC 27	Chemin de La Forêt	
VC 18	Route du Moulin de Chauzeix	
	Chemin des Oiseaux	Pas de dénomination communale
D 10	<b>ROUTE DE LAGARDE ENVAL</b>	à partir du carrefour (Sainte-Fortunade, Les Jordes, Forgès) et jusqu'au panneau d'entrée.
D 10	<b>ROUTE DE L'ETANG</b>	à partir du panneau d'entrée et jusqu'à l'Etang
	Impasse de La Méchaussie	Pas de dénomination communale
VC 34	Impasse du Berger	Bifurcation
VC 34	Chemin du Trieux	Bifurcation

	Chemin des Roses	Pas de dénomination communale
VC 22	Rue des Tilleuls	
VU 4, VU 3, VC 15	Route de La Chapeloune	
VU 3	Place de La Planchette	
	Passage des Lilas	Pas de dénomination communale
VU 2	Rue des Ecoles	
VU 2 BIS	Rue de L'Eglise	
VU 2 BIS	Rue du Château	
	Rue des Etables	
	Rue des Jumillies	Pas de dénomination communale
	Impasse de La Marche	Pas de dénomination communale
VU 6	Rue de La Signalade	
VC 43	Impasse de La Boule Grande	
VC 11	Chemin des Jumillies	

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11h00

Le Maire,  
Ringelbach Daniel

